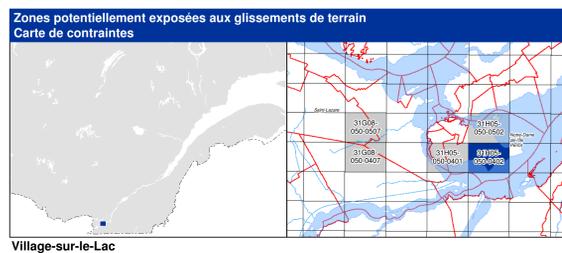
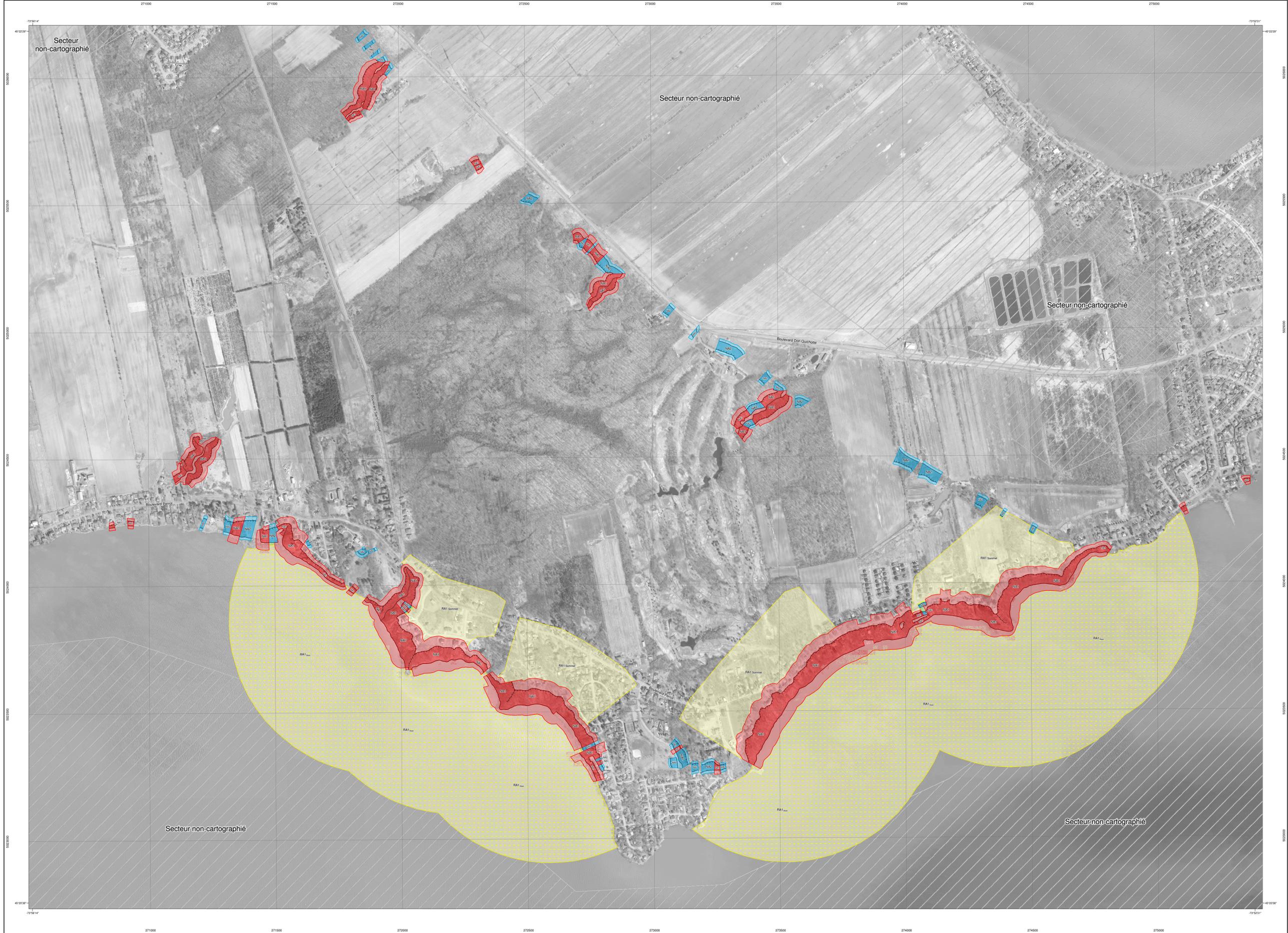


Village-sur-le-Lac

31H05-050-0402



Zones de contraintes relatives aux glissements faiblement ou non rétrogressifs

- RA1 Sommet**: Zone composée de sols à prédominance argileuse, avec ou sans érosion, susceptible d'être affectée par des glissements de terrain d'origine naturelle ou anthropique.
- RA1 Talus**: Zone composée de sols à prédominance argileuse, sans érosion importante, sensible aux interventions d'origine anthropique.
- RA1 Sommet**: Zone composée de sols à prédominance sableuse, avec érosion, susceptible d'être affectée par des glissements de terrain d'origine naturelle ou anthropique.
- RA1 Talus**: Zone composée de sols à prédominance sableuse, sans érosion, susceptible d'être affectée par des glissements de terrain d'origine naturelle ou anthropique.
- RA1 Sommet**: Zone composée de sols hétérogènes (ill ou roc altéré), avec ou sans érosion, susceptible d'être affectée par des glissements de terrain d'origine naturelle ou anthropique.
- RA1 Talus**: Zone située à l'embouchure d'un ravin, susceptible d'être affectée par l'écoulement de débris hétérogènes lors de crues importantes.
- RA1 Sommet**: Zone contenant des débris d'ancien glissement de terrain susceptible d'être réactivé par des phénomènes naturels ou par des interventions d'origine anthropique.

Zones de contraintes relatives aux glissements fortement rétrogressifs

- RA1 Sommet**: Zone composée de sols à prédominance argileuse, située généralement au sommet des talus, pouvant être emportée par un glissement de terrain de grande étendue.
- RA1 Talus**: Zone située à la base des talus pouvant être affectée par l'atalement de débris provenant des zones RA1 Sommet.
- RA1 Sommet**: Zone composée de sols à prédominance argileuse, sans érosion importante, sensible aux interventions d'origine anthropique, pouvant être affectée par un glissement de terrain de grande étendue.

Notes: Les zones foncées correspondent aux talus tandis que les zones claires représentent les bandes de protection à la base et au sommet des talus.

Symboles: Sommet de talus, Base de talus, Limite du relevé lidar aéroporté.

Avis à l'utilisateur

Cette carte a pour but de localiser les parties de territoire où doivent s'appliquer les normes relatives aux glissements de terrain prescrites par le gouvernement du Québec. La carte est accompagnée d'un guide qui explique son utilisation ainsi que l'application du cadre normatif selon chacune des zones.

Les zones ont été délimitées en fonction des conditions existantes lors de la cartographie, et leur degré de précision est tributaire de celui des données de base et de l'échelle utilisées. Quant au cadre normatif, il a été élaboré principalement en fonction du type de glissement appréhendé et de l'intervention ou de l'utilisation projetée.

Le fait qu'un site soit situé à l'intérieur d'une zone ne signifie pas qu'un glissement de terrain surviendra inévitablement sur ce site, mais cela indique plutôt qu'il présente un ensemble de caractéristiques qui le prédisposent à chavirer depuis à un tel événement. Réciproquement, un site localisé à l'extérieur des limites des zones n'indique pas nécessairement qu'il ne sera jamais touché par un glissement de terrain, mais plutôt que la probabilité qu'il soit le soit extrêmement faible.

Métadonnées

Surface de référence géodésique	Ellipsoïde GRS 80
Système de référence géodésique	NAD 83 compatible avec le système mondial WGS 84
Projection cartographique	Mercator transverse modifiée (MTM), zone de 3 ^e Système de coordonnées planes du Québec (SCQCP), fuseau 8
Longitude d'origine (méridien central)	73°30 Ouest
Latitude d'origine (équateur)	0°
Coordonnées d'origine	X : 304 800 mètres, Y : 0 mètre
Facteur d'échelle	0,9999

(1 cm sur la carte équivaut à 5000 cm sur le terrain, soit 50 mètres)

1 / 5000

Sources	Données	Organisme	Date / Année
	Relevés géotechniques de terrain	Ministère des Transports du Québec	2013
		Ministère des Transports du Québec	29 octobre au 25 novembre 2013
		Communauté métropolitaine de Montréal	24 avril au 12 mai 2014
Réalisation	Production : Ministère des Transports du Québec Direction du laboratoire des chaussées Service de la géotechnique et de la géologie Version 1.0 (Mars 2015)		
© Gouvernement du Québec Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 1 ^{er} trimestre 2015			

31H05-050-0402